

Compte rendu de la séance du 09 février 2018, du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 02 février 2018 et réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel FOUINAT, Maire de Vincelles (pouvoir de Laurent FOUINAT).

Ouverture de séance à 20h30

Etaient présents : **Les adjoints :** Jean-Michel LANGET, Armelle TAMBOUR (Pouvoir de Sandrine GUERVILLE), Guido ROMANO

Les conseillers : Tiphaine DARDOISE, Monique LE CORGNE, Jean-Claude BOSCH

Absents excusés : Sandrine GUERVILLE (pouvoir à Armelle TAMBOUR), Laurent FOUINAT (pouvoir à Michel FOUINAT), Rose-Marie WRONA, Philippe RENE, Nathalie LANGE, Manuel SABINA

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Guido ROMANO

1. Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 21 décembre 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

2. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de l'Auxerrois

Entendu l'exposé du Maire, suite à la réunion de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de l'Auxerrois qui s'est tenu le 13 décembre 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de l'Auxerrois.

3. Autorisation de l'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget de 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil que préalablement au vote du budget primitif 2018, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2017.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2018, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017, soit 25%.

Les crédits d'investissement inscrits au budget 2017 s'élèvent à 35.000,00 €, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le quart des crédits représente donc : $35.000,00 \text{ €} * 25\% = 8.750,00 \text{ €}$

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte les ouvertures de crédits sur les lignes d'investissement ci-dessous avant le vote du budget primitif 2018.**
- **S'engage à ce que les crédits soient repris au budget de l'exercice 2018 lors de son adoption.**

Article	Libellé	Montant
21538	Autres réseaux de voirie	8750,00 €
Total		8750,00 €

4. Gestion de la bibliothèque

- **La bibliothèque est fermée à tout public en attente de la réalisation des travaux programmés.**
- **Une commission composée de Tiphaine DARDOISE, Armelle TAMBOUR et Guido ROMANO est chargée de rencontrer Stéphanie VIÉ pour mettre en place des actions auprès des personnes âgées et/ou seules et constater l'état d'avancement de la saisie du catalogue.**

5. Comptes de fonctionnement 2017 et projections 2018

Un projet de compte financier pour 2017 et un avant-projet de budget 2018 sont présentés pour information au Conseil Municipal. Après prise en compte des remarques et suggestions des élus, la version définitive sera présentée à la Commission des Finances à une date ultérieure avant validation par le Conseil Municipal

6. Investissement à prévoir dans le budget 2018

Il est prévu d'investir dans l'achat d'un frigo, de tables, de chaises et d'une plaque électrique pour l'équipement de la salle des associations afin de la rendre disponible pour la location. Un devis sera demandé par Monsieur le Maire et présenté aux conseillers lors du prochain conseil.

7. Renouvellement des décorations de Noël

Le Conseil Municipal souhaite étudier la possibilité de location des décorations de Noël.

Le Maire sollicitera des fournisseurs pour l'établissement de devis.

8. Demande d'assistance pour l'élaboration du dossier d'appel d'offres pour les travaux d'aménagement de l'ancienne maternelle

Des travaux d'aménagement doivent être réalisés dans l'ancienne école maternelle pour un montant estimé à 65.000€.

Nous sollicitons l'assistance de l'ATD (Agence Technique Départementale) pour que le dossier d'appel d'offres nécessaire au marché de travaux soit établi conformément aux règlements existants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de demander l'aide de l'ATD (Agence Technique Départementale) pour l'établissement des documents relatifs à l'appel d'offres pour le marché de travaux.

9. Convention d'avance de trésorerie à la Société Publique Locale du Pays Coulangeois

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0751 du 30 décembre 2016 modificatif de l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0532 du 24 octobre 2016 portant création d'un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de l'Auxerrois et du Pays Coulangeois à l'exception des communes de Coulangeron, Migé, Charentenay et Val de Mercy,

Vu l'arrêté n° PREF/2016/0750 en date du 29 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Coulangeois,

Vu l'avenant n° 1 à la convention d'avance de Trésorerie à la SPL du Pays Coulangeois qui a pour objet de modifier l'article 4 « avance » de la convention initiale,

Vu la trésorerie de la SPL du Pays Coulangeois qui est alimentée que par les recettes du camping au 1^{er} semestre de 2017.

Vu les missions que la SPL s'est fixées à sa création,

Vu la compensation financière attendue courant avril 2018 dans le cadre de la fusion avec la Communauté de l'Auxerrois

Il convient que chaque commune effectue une avance de trésorerie pour cette période.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'avenant n° 1 à la convention d'avance de trésorerie à la SPL du Pays Coulangeois et autorise le Maire à signer ladite convention.

10. Questions diverses

- Cantine :
 - Évolution du nombre de repas des exercices 2016 et 2017
- Repas des aînés :
 - Messages de satisfaction
 - Commentaires sur cette manifestation
- Inondations :
 - Montée de la nappe phréatique
 - Intervention de la commune
 - Fermeture de l'école
- Prévention déchets :
 - Avec le Syndicat de Déchets du Centre Yonne et la Communauté de l'Auxerrois
- Téléconsultation de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois
- Remerciements des Cyclotouristes Auxerrois pour l'implication de Vincelles et des Vincellois dans leur randonnée du 28 janvier

**L'ordre du jour étant épuisé et hors présence de public,
La séance est levée à 00h20**

La date de la prochaine réunion n'a pas encore été déterminée

Michel FOUINAT	<i>Absente excusée</i> Pouvoir à Armelle TAMBOUR Sandrine GUERVILLE
Jean-Michel LANGET	Armelle TAMBOUR
Guido ROMANO	Monique LE CORGNE
Jean-Claude BOSCH	Tiphaine DARDOISE
<i>Absent excusé</i> Manuel SABINA	<i>Absent excusé</i> Philippe RENÉ
<i>Absente excusée</i> Rose-Marie WRONA	<i>Absente excusée</i> Nathalie LANGE
<i>Absent excusé</i> Pouvoir à Michel FOUINAT Laurent FOUINAT	